



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, M. Nicolas BAUGIRAUD, Mme Valérie BOURGEAT, M. Sauveur CATALANO, Mme Corinne CHEVAL, M. Christian DELAS, M. Daniel HUGOUD, M. Gilles JUVEN, M. Jean-Marc KEHRWILLER, M. Olivier MANEVAL, M. Dominique BRUNEL.

Absents excusés représentés :

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

M Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

A l'ouverture du Conseil Municipal, M. le Maire propose d'ajouter 3 délibérations.

Accord à l'unanimité du Conseil municipal

1) Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2019

Accord à l'unanimité du Conseil municipal.

2) DELIBERATIONS

- **Régularisation cession gratuite de terrain**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré tous les propriétaires du chemin des îles. M. le Maire a proposé au propriétaire de céder à la commune, la parcelle de leur terrain qui constitue celui-ci. Dans ce chemin passent divers réseaux secs et humides. Cela permettra d'intervenir lors de maintenance sans autorisation puisque ce chemin sera versé dans le domaine communal.

Tous les propriétaires sont d'accord pour céder pour 1 € symbolique, à la commune, ces parcelles.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Modification du Fonds de concours pour les travaux de la Place des Amandiers**

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'un fonds de concours de 25.000 € avait été demandé à "ARCHE Agglo" afin de financer ces travaux. Le montant s'étant élevé à 21.202 €, il reste donc un reliquat. Cependant, les travaux étant achevés, le fonds de concours est donc réévalué au montant définitif de 21.202 €.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Convention de partenariat entre la Commune et le Centre de Gestion de la Drôme**

M. le Maire indique au Conseil municipal avoir été informé par le Centre de Gestion de la Drôme qu'un AFCl était mis à la disposition des communes, avec la mission de conseiller et contrôler que le travail des employés communaux était en conformité avec les règles de sécurité.

M. le Maire ajoute que cette mission a un coût de 300 € à la charge de la commune.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Convention de prestation de service avec la SAUR**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a actuellement 2 postes de relevage :

- Un poste situé rue de la cure, pour lequel un contrat avec la SAUR serait renouvelé pour la période de 2020 à 2026 ; ce poste bénéficiera d'un nouveau système de télétransmission de données (GSM remplaçant la ligne fixe)

- Un poste aux "Habrards", qui serait aussi pris en charge par la SAUR

De plus, M. le Maire indique qu'il est désormais nécessaire d'installer un poste supplémentaire pour le quartier des îles : celui-ci exigerait aussi un suivi par la SAUR.

Par conséquent, M. le Maire propose au Conseil municipal de valider l'élargissement de ces prestations fournies par la SAUR, pour un montant de 11.407 €, au lieu de 4.200 € actuellement.

M. Jean-Marc KEHRWILLER ne prend pas part au vote.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Convention de Coopération entre ARCHE Agglo et la Commune de GERVANS**

M. le Maire informe le Conseil municipal que par application de la loi NOTRE du 07 août 2015, ARCHE Agglo sera compétente en matière d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020 en lieu et place de la Commune de GERVANS.

Il a été reçu en mairie, la convention de coopération au titre de l'exploitation du service de l'assainissement.

M. le Maire fait remarquer que, dans cette convention, à l'article 7, l'excédent de clôture du compte "assainissement collectif", devra être reversé par la commune à "ARCHE Agglo" en contrepartie des investissements réalisés par cette dernière.

Une réunion du Syndicat Intercommunal d'Assainissement devant avoir lieu le vendredi 20 décembre, M. le Maire propose par conséquent d'ajourner la délibération.

- **Création d'un poste non permanent**

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Emmanuel CHAIX, employé communal, devrait reprendre son activité le 6 janvier 2020, à mi-temps thérapeutique pour une durée de 3 mois.

Afin d'assurer un service complet, M. le Maire propose, sur le conseil du Centre de Gestion, d'établir avec M. Cédric JOURDAN un contrat d'emploi non-permanent de remplacement.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Appel à la solidarité de la Commune du TEIL**

M. le Maire demande au Conseil municipal de répondre à l'appel à la solidarité lancé par M. le Maire de LE TEIL, motivé par les dégâts provoqués par le récent tremblement de terre subi par cette commune.

M. le Maire propose de verser la somme de 200 €uros.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Tarifs communaux 2020**

M. le Maire donne suite à la réunion de la commission Finances, en distribuant aux conseillers municipaux la grille des tarifs communaux proposés pour l'année 2020.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

- **Règlement d'un avis de paiement d'Energies SDED**

M. le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu en mairie un avis de demande de paiement de TVA d'un montant de 23163 €, et de la Part Couverte par le Tarif d'un montant de 31000€ émis par le syndicat d'électricité "Energies SDED", concernant un chantier réalisé en 2015.

M. le Maire fait remarquer que notre commune n'étant pas assujettie à la TVA, elle ne devrait pas payer cette somme concernant la TVA.

Cependant, la Trésorerie publique ayant émis un avis de mise en demeure de paiement, M. le Maire a envoyé un courrier à "Energies SDED" proposant de payer la somme concernant la Part de Contribution au Tarif, de façon échelonnée sur 3 exercices, comme suit : 8.000 €uros lors de chacun des 2 prochains exercices, puis le solde lors du 3ème exercice.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal cette proposition de paiement.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil municipal

3) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire rapporte le message de Mme Estelle DELHOME, s'étant dite touchée par les marques de sympathie manifestées lors du décès de Mme Henriette DELHOME

M. le Maire fait part des remerciements reçus de M. Paul ROLLAND, adressés à la Municipalité, pour son attention à l'occasion des funérailles de son épouse.

M. le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu en mairie de la part du syndicat « Ardèche Musique et Danse », la décision prise par la Chambre Régionale des Comptes de prélever d'autorité la somme de 5.595€ € à destination du syndicat, au titre de l'adhésion de la commune de Gervans à ce syndicat.

M. le Maire indique aux conseillers municipaux, que le document du rapport d'activité reçu d'"ARCHE Agglo" est disponible en mairie pour consultation.

La séance est levée à 19h50

Le Secrétaire de séance
O.MANEVAL

Le Maire
P. CLAUDEL